

EMPLOI DES PROFESSIONNELS

Permanents

111 salarié-e-s permanent-e-s* pour la coordination des actions d'éducation aux images et la médiation dans le cadre de ces actions soit **62** équivalents temps pleins

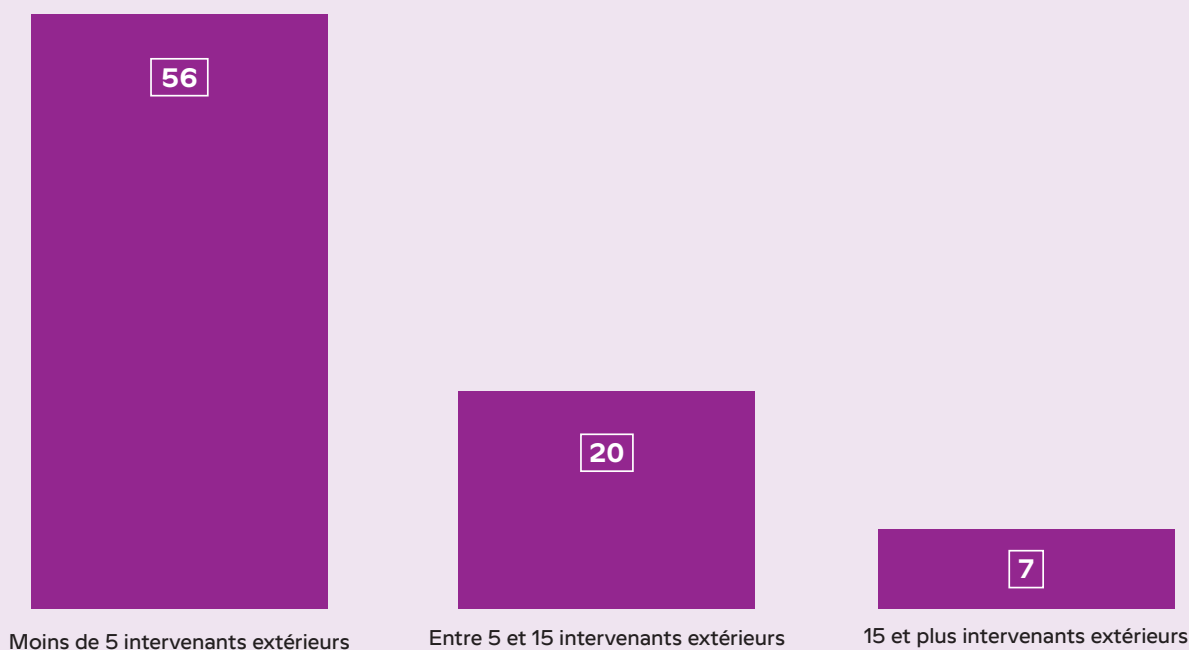
** Ont été comptabilisés les postes au régime général, CDD et CDI, correspondant à une fonction de salarié-e permanent-e, entendue ici comme comprenant une part de coordination et développement de projets, même si elle intègre également des interventions.*

Ont été écartés les postes au régime général correspondant à 100% d'interventions, ainsi que les cas de rémunération d'interventions sous d'autres statuts : intermittence, auto-entreprise etc. Ces cas de figure ont été comptabilisés en tant qu'intervenants extérieurs.

Intervenants extérieurs

Le nombre total d'intervenants n'a pas pu être exprimé car ces derniers travaillent généralement pour plusieurs structures ; les mêmes intervenants risquent donc d'être comptés plusieurs fois.

Nombre de structure ayant recours à des intervenant-e-s extérieur-e-s rémunéré-e-s



NB : graphique basé sur 83 réponses exploitables sur 97